

L'ÉCHO DES CAZELLES

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 37



LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année, c'est avec plaisir que j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, à titre personnel et au nom de l'ensemble de votre conseil municipal, mes souhaits les plus chers pour une belle année 2023.

Mes pensées vont tout particulièrement vers ceux, nombreux, qui ont été souffrants ou sont encore dans la maladie. Nous sommes entrés durablement dans une période sanitaire difficile, la santé est de fait notre bien le plus précieux, ne baissons pas la garde face aux contaminations.

Je voudrais en votre nom à tous remercier l'équipe municipale, adjoints et conseillers, ainsi que nos agents communaux secrétaire de mairie et agent technique, qui oeuvrent au quotidien pour la commune et ses habitants. Il faut répéter que les conditions d'exercice des mandats et des missions communales sont de plus en plus compliquées et que les moyens ne suivent pas. Donc un grand merci pour leur motivation et leur disponibilité.

Tout au long de l'année, votre bulletin municipal vous informe sur la vie de notre village, à travers des articles et des comptes-rendus officiels, mais il est

Tous ensemble, partageons le vœu de continuer à cultiver cette qualité de relations, pour la meilleure des années, en 2023 !

François Reymann

aussi ouvert à tous, depuis l'Association des Amis de Lugagnac, jusqu'aux rédacteurs réguliers ou occasionnels. Vous découvrirez ainsi dans cette édition de nouvelles rubriques ouvrant sur des horizons méconnus. N'hésitez pas à réagir et, vous aussi, pourquoi pas, prendre la plume pour un prochain numéro.

Je voudrais pour terminer évoquer des réunions sur les dossiers sociaux portés par notre Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Au cours de ces rencontres rassemblant des élus, mais aussi beaucoup d'habitants, nous avons pu apprécier les efforts et initiatives diverses pour renforcer tout ce qui touche à la vie en commun dans notre intercommunalité.

Et pour cela, Lugagnac, même en étant une des plus petites communes de notre territoire, tient bien sa place, notamment grâce à une vie associative très riche, remarquée et souvent enviée !

Oui, notre petite communauté est soudée, attentive aux autres, volontaire, disponible et toujours prête à se réunir et se réjouir !

SOMMAIRE

	Pages
E dito	1
S ommaire	2
 VIE MUNICIPALE	
I nformations municipales	3/5
S olidarité	5/6
P rocès-verbaux des Conseils Municipaux	6 à 9
 INFORMATIONS DIVERSES	9
 LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine	
D u côté des Amis de Lugagnac	10
À la découverte des profondeurs du causse	11/12
C roniques Africaines	12
 LES PAGES RECREATIVES	
L a page d'histoire de Maxime	13
V os pages de jeux	14
P hotos souvenirs de l'automne	15 à 20

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet : lugagnac46.fr



Aux nouveaux habitants de Lugagnac

Cette année encore, Lugagnac a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux habitants.
Bienvenue à :

Madame Boudevin – Chemin des Adrets
Monsieur et Madame Sawicki et leur fils – Route de la Capelette
Monsieur et Madame Scaglia – Chemin du Truffe

Nous leur souhaitons de trouver dans ce petit village toute la douceur de vivre qu'ils sont venus y chercher.

Colis de Noël à nos anciens



Cette année encore, l'équipe municipale, au nom du village, s'est rendue, avec quelques jours d'avance sur le Père Noël, chez 13 habitants âgés de 80 ans et plus.

Deux « petits nouveaux » sont désormais destinataires de ce colis.

Cette visite est un moment particulier, empreint d'émotion et du plaisir d'aller à la rencontre de ceux qui représentent la mémoire toujours vivace d'un temps que d'autres n'ont pas connu.

Le colis, concocté spécialement pour cette occasion, connaît un vif succès avec ses gourmandises salées et sucrées.

Pour eux et leurs proches, tous nos Vœux pour une douce Année 2023.

Travaux

Abri du cimetière : terrassement et montage des matériaux	A planifier
Voirie : réfection complète de la rue de l'Eglise, la place de l'Eglise, la rue du Porche An 2000 et de la placette route du Barry ainsi que du parvis de la Salle des Fêtes (au printemps)	A planifier
Puits de Ferrières : Remontage du mur de soutènement situé entre le champ et le puits	A planifier
Travaux divers : <ul style="list-style-type: none">- Pose de deux nouvelles fenêtres dans le logement du presbytère- Changement du chauffe-eau dans le logement du couvent- Transfert d'un radar du chemin des Adrets vers la route de la Capelette	Terminés



RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES

Rappel : tous les jeunes doivent se faire recenser en Mairie entre 16 ans et 16 ans et trois mois.

Adressez-vous au secrétariat de la Mairie (mardi et jeudi matin)



Le Mémo Club : A nouvelle année nouveau programme !

C'était un pari un peu audacieux que de lancer un tel projet dans un petit village. Et pourtant, pari réussi. Onze participants ont suivi avec une parfaite assiduité les 6 séances de l'atelier mémoire auquel ils s'étaient inscrits. Les animatrices bénévoles Martine et Stéphanie n'ont pas compté leur temps pour préparer chaque séance et ont animé avec énergie et professionnalisme ces rendez-vous à la fois instructifs et ludiques qui nous sont enviés par nombre d'autres communes.

Alors, pas question de s'endormir sur ses lauriers : les animatrices, très motivées par ces résultats, sont prêtes à lancer deux nouvelles expériences :



Un second atelier mémoire, qui s'adresse tant à de nouveaux participants qu'à ceux du groupe de 2022 qui souhaitent une piqûre de rappel,
Quelques séances axées sur la respiration, la relaxation et même l'hypnose pour ceux qui auraient envie de découvrir cette pratique.

La municipalité renouvellera son soutien aux activités du Mémo Club en 2023.



Une réunion de présentation du Mémo Club est organisée
le samedi 4 février à 14h30 à la Salle des Fêtes.

Vous pourrez vous inscrire sur place ou bien avant le 28 février :

- en appelant **Stéphanie** au **06 35 71 88 21**
- ou en envoyant un mail à **Martine** : mhmortho@yahoo.fr

En espérant vous retrouver nombreux

Actualité sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

(extrait de l'article de la CCPLL à paraître dans le Communautaire de janvier 2023)

Cet été, les élus ont arpenté le terrain pour dessiner les futures Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ce sont les schémas d'aménagement des futures zones constructibles du PLUi, qui définissent par exemple l'emplacement des voiries et des bâtiments.

Actuellement, le service urbanisme travaille sur la finalisation des différentes pièces du PLUi, que sont le règlement écrit, la carte du zonage et les OAP. En parallèle, notre bureau d'étude évalue l'impact environnemental du PLUi. D'autres étapes devront être validées avant l'approbation définitive du PLUi, comme la consultation des partenaires institutionnels (Etat, ScoT de Cahors et du Sud du Lot, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Région, Département et chambres consulaires) et l'enquête publique.

LE REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC



Tout au long de l'élaboration du projet de PLUi, un registre de la concertation est mis à la disposition du public. Il permet à chaque citoyen d'apporter ses réflexions, ses réclamations et ses remarques. Ce registre est ouvert jusqu'à la délibération d'arrêt du projet, c'est à dire jusqu'à la phase finale de la révision générale du PLUi, juste avant que le document ne soit envoyé aux Personnes Publiques Associées. Un bilan de la concertation est tiré à l'occasion de cette délibération d'arrêt du projet. Les contributions au registre de la concertation peuvent se faire directement en mairie, aux heures d'ouverture au public, par mail ou par courrier.

Comment faire ?

Déposez votre requête sur :

- Le registre de concertation en Mairie ou au siège de la Communauté de Communes - 38 place de la Bascule à Lalbenque,

Ou

- Le registre de concertation électronique à l'adresse suivante : concertationplui@ccpll.fr

Pour plus d'informations, contactez le service Urbanisme de la CCPLL au 05 65 24 60 44

Ou par mail urbanisme@ccpll.fr - ou site internet <http://www.cc-lalbenque-limogne.fr/>



Solidarité

JOURNÉE CITOYENNE DU SAMEDI 05 NOVEMBRE



MERCI !

Vous avez été particulièrement nombreux à participer à cette matinée. Votre énergie et vos multiples talents ont permis d'avancer à pas de géant.

Grâce à vous, le nouveau cimetière est désormais fleuri et arboré. Il se prépare à se parer de couleurs dès le prochain printemps, rendant ainsi ce lieu plus accueillant et propice au recueillement.

Pour remercier tous ceux qui se sont investis une magnifique caselle oubliée de beaucoup s'est dévoilée. Désormais mise en valeur, après un sérieux débroussaillage, elle tisse un lien entre le passé et le présent.

Sans votre aide précieuse ce projet d'embellissement n'aurait pu avoir lieu, sauf à y consacrer des sommes élevées pour le budget de la commune.

Les dates des prochaines journées vous seront communiquées dans le bulletin du mois d'avril 2023.



La collecte de bouchons va durer toute l'année.

Qu'ils soient en liège ou en plastique, il vous suffit de les déposer dans le carton prévu à cet effet, qui est situé en haut des marches, derrière la porte de la Mairie qui donne accès au logement. Merci pour ceux que vous aiderez par ce geste facile, écologique et généreux.





ACTIONS COLLECTIVES

VIDANGE DE FOSSES	Une nouvelle liste est affichée en Mairie pour le premier semestre 2023. N'hésitez pas à vous inscrire.
RAMONAGE	La nouvelle liste sera affichée à partir du mois de mai pour la rentrée 2023.



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès -Verbal Réunion du 07 octobre 2022

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Norbert FLACONÈCHE, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Sophie WALTER.

Présents en visio conférence :

- Laurence MARY, ayant donné pouvoir à Catherine MORIN,
- Yannick MONTAGNÉ, ayant donné pouvoir à Nathalie DEVIMES.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02 septembre 2022 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II – 1 – Rénovation du Puy de Ferrières :

- *Choix du prestataire et approbation du devis définitif :* le Maire, François REYMANN, présente au Conseil Municipal le devis de Monsieur SINGLANDE, qui s'élève à 11 712 € TTC. Après échanges et comparaison des deux devis reçus, le Conseil retient le devis de Monsieur SINGLANDE. La délibération est adoptée à l'unanimité.
- *Plan de financement :*
Subvention du Département dans le cadre du Petit Patrimoine Rural : 50% du montant des travaux HT.
Subvention de la Région dans le cadre de la Restauration Paysagère des Espaces Dégradés : 20% du montant des travaux HT.
Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 2 928 € HT.
La délibération est adoptée à l'unanimité. Elle annule et remplace la délibération N° 2022 03 03 du 21/03/2022.

II – 2 – Enfouissement des réseaux :

- *Approbation des devis :* le Maire informe les membres du Conseil du résultat de ses contacts avec d'une part le prestataire en charge des travaux (FDEL) et d'autre part avec l'établissement bancaire Crédit Agricole. Une nouvelle proposition a été émise pour les travaux, prenant en compte l'augmentation des matériaux :
Tranche 1 - secteur du Barry :
Le coût total des travaux s'élèverait à **264 993 €**.
Participations et subventions attendues :
FDEL : 173 275 € / Région : 18 344 € / Département : 13 217 € / Participation FDEL réseau France Télécom : 7 158 €, soit un total de **211 994 €**.
Montant restant à la charge de la commune : **52 999 €** (autofinancement obligatoire de 20%).
A titre d'information et sans pouvoir prendre en considération les subventions Région et Département avec autant d'anticipation, les devis et restes à charge pour les deux autres tranches seraient :
Tranche 2 : secteur des Serres - Nouveau devis de **97 989 € HT**. Reste à charge commune : **28 374 € HT**.
Tranche 3 : secteur du Moulin - Nouveau devis de **339 873 € HT**. Reste à charge de la commune **103 753 € HT**.

Déroulement du projet : 6 à 8 mois pour les études techniques, puis 11 mois pour la durée des travaux, soit un achèvement vers la fin de l'année 2024.

- *Approbation des propositions de financement* : pour la première tranche de travaux (route du Barry, comme en 2020 suite aux conseils de la FDEL et du PNR).

La nouvelle proposition de prêt du Crédit Agricole s'établirait ainsi :

Montant du prêt : 52 000 € - taux fixe de 2,79 % soit un montant pour les intérêts de 11 697,30 € - durée 15 ans à échéance mensuelle.

Coût total du prêt : 63 697 € / annuités de 4 246,44 € soit 353,87 € par mois.

Serait également souscrit un prêt relais, du montant des subventions attendues, lequel serait remboursé au fur et à mesure du versement de celles-ci (taux d'intérêt actuel : 1,968 %).

La délibération relative à l'approbation des devis est adoptée à la majorité des suffrages représentés soit, Contre : 2 (Laurence MARY et Catherine MORIN) – Abstentions : 0 – Pour : 8

La délibération relative à l'approbation des propositions de financement est adoptée à la majorité des suffrages représentés soit, Contre : 2 (Laurence MARY et Catherine MORIN) – Abstentions : 0 – Pour : 8.

III – Informations et discussions :

III-1 – Sécurisation routière :

Le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) et le STR (Service Territorial des Routes) sont venus à Lugagnac au mois de juillet afin d'étudier la problématique de la sécurité routière dans le village et plus spécifiquement au niveau du chemin des Adrets, de la route de la Capelette et de la route des Serres.

Le rapport reçu fait état de plusieurs propositions :

- chemin des Adrets : les habitants de cette voie seront contactés par des élus au sujet des différentes préconisations du SDAIL à savoir la mise en impasse ou en sens unique. Si l'une des ces solutions était retenue, cela signifierait vraisemblablement la fin du classement en voie d'intérêt communautaire et l'entretien de ce chemin reviendrait en totalité à la commune. Par ailleurs, la possibilité d'installer des ralentisseurs va être étudiée sur un plan technique et financier.
- route de la Capelette : installation temporaire d'un système de comptage des passages et de repérage des flux et des horaires de fréquentation. Après analyse des résultats sur une semaine, une expérimentation serait conduite avec des cocottes en plastique pour mesurer l'effet d'une zone de ralentissement sur les excès de vitesse.
- route des Serres : une proposition a été soumise au Département (qui gère la RD40 hors agglomérations) d'implanter des panneaux de signalisation de hameau « les Serres » à la fourche Serres/chemin des Champs Grands ainsi qu'un panneau de limitation à 70 km/h.

III-2 – Défense Incendie :

Un représentant du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est venu à Lugagnac le 5 octobre :

- pour dresser un état de l'existant : 1 borne place Louis Malle (non conforme en raison d'un faible débit, mais pouvant être maintenue en dépannage) – 1 réserve de 60 m³ au Moulin (conforme),
- pour émettre des préconisations = l'installation de trois nouvelles bornes :
 - au croisement du Mas de Benech et de la route de Cénevières,
 - au croisement du chemin des Iris et du chemin des Adrets.
 - sur la route des Serres.

Ceci nécessite que les capacités de débit soient respectées (25 m³/heure minimum). La conformité du débit des conduites sera vérifiée par la SAUR).

Les acquisitions des bornes (coût unitaire de 3 000 €) et leur installation se feront en fonction des disponibilités budgétaires.

III – 3 – Achat du hangar de stockage du matériel :

En application de l'article L 1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, Le Maire va utiliser son droit d'établissement d'un acte authentique pour réaliser l'acquisition du hangar de Monsieur COSTES par la commune. Cette opération devrait aboutir avant la fin de l'exercice.

III – 4 – Secrétariat : accueil du public :

Pendant une période de test, l'accueil du public a été organisé dans la première salle de la Mairie. Ce test s'étant avéré satisfaisant tant pour les visiteurs que pour l'organisation des activités, cet aménagement devient pérenne.

III – 5 – Jour de la Nuit du 15/10/22 : aucune action spécifique n'est envisagée.

IV - Questions diverses :

IV – 1 – Journée citoyenne :

Elle se déroulera le samedi 5 novembre et aura pour objet de démarrer l'aménagement paysager du nouveau cimetière.

IV – 2 – Aménagement du terrain de pétanque :

Monsieur Flaconèche suggère un aménagement du terrain insuffisamment praticable (constitution du sol, manque de place).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **04 novembre** à 18h15 en Mairie.

Procès -Verbal Réunion du 04 novembre 2022

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Vincent LAGARRIGUE, Jean-François VIGNES, Catherine MORIN, Norbert FLACONÈCHE, Sophie WALTER, Laurence MARY.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.

Madame Laurence MARY est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 octobre 2022 :

En raison d'une demande d'information complémentaire, l'approbation du procès-verbal est reportée au prochain conseil municipal.

II. Délibérations :

Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement :

Une taxe d'aménagement de 2,5% est instituée sur la commune de Lugagnac.

Suite à la loi de Décembre 2021, une modification du code de l'urbanisme prévoit le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement à la communauté de communes.

Le bureau des maires de la CCPLL a voté 0% de reversement.

Le conseil communautaire de la CCPLL a voté 0% de reversement.

La clé de répartition du reversement de la taxe d'habitation est proposée comme suit :

100% pour la commune

0% pour la CCPLL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III – Informations et discussions

III-1 – Défense incendie :

Après prise d'information auprès de la SAUR, aucune conduite du village ne permet d'installer de borne à incendie car le débit des canalisations est insuffisant.

Pour couvrir la défense incendie de l'ensemble de la commune, il serait nécessaire d'installer des points de stockage d'eau par le biais de réservoirs ou de citernes souples.

Quelle que soit l'installation choisie, il faudra qu'elle soit raccordée au réseau et installée sur un terrain communal.

Des devis vont être demandés pour en arrêter le choix et constituer un dossier de demande de subvention.

III- 2 – Radars pédagogiques :

Après achat, une maintenance de 2 ans était prévue. Celle-ci va arriver à son terme. La société Elancité propose une maintenance à hauteur de 199 euros HT par an et par radar.

Décision est prise de ne pas faire suite à cette proposition.

III – 3 – Aménagement du cimetière :

Des végétaux seront plantés le 5 novembre durant la journée citoyenne.

Des renseignements sont pris quant à l'achat d'un abri.

III – 4 – Nomenclature M 57 :

Actuellement la nomenclature comptable utilisée par la secrétaire de mairie est la M 14.

Le passage à la nomenclature M 57 va permettre une unification de la nomenclature comptable entre les communes, les communautés de communes, les départements, les régions...

Le passage à cette nouvelle nomenclature doit se faire au plus tard au 01/01/2024 et va nécessiter d'adapter le logiciel de comptabilité.

III – 5 – Désignation du correspondant défense incendie :

Philippe Ramond est désigné correspondant.

IV - Questions diverses

IV – 1 – Conseil pluri-communal d'élèves proposé par la mairie de Limogne-en-Quercy :

Si nous partageons pleinement l'objectif de sensibilisation des enfants à la vie civique et leur implication dans des projets les concernant, la mise en place de cette structure ne nous paraît pas pertinente.

Les conseils municipaux de jeunes ou d'enfants sont par définition mis en place au niveau d'une commune ; la notion de "pluri-municipalité" n'existe pas.

Il apparaît donc que ce conseil ne serait légitime à traiter que des sujets concernant l'école et non la ou les communes. Par conséquent, il nous semble plus judicieux de s'orienter vers un conseil de délégués, dont les attributions et le fonctionnement sont clairs et codifiés.

IV – 2 – Cérémonie du 11 novembre à 11H, dépôt de gerbe.

IV – 3 Travaux de la place de l'église : pour le moment aucune date prévue.

IV – 4 Sécurisation du chemin des Adrets

Les riverains ont été consultés à propos de la sécurisation de cet axe. Différentes solutions sont à l'étude.

IV – 5 Horaire d'extinction de l'éclairage public :

Une réflexion est engagée quant à l'extinction des lampadaires pour l'avancer d'une heure.

IV – 6 Programmation de la date du conseil municipal :

A partir du mois de janvier, les conseils municipaux auront lieu le quatrième vendredi du mois

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **2 décembre** à 18h15 en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Les plantes sauvages comestibles



(Texte proposé par Agathe Thuillier)

L'Association Sembius organise une série de sorties à la découverte des plantes sauvages comestibles, avec le cajarcos Jean-Charles Teulier de la Botanique pour tous (<http://www.botaniquepourtous.fr/>).

La première sortie a réuni une vingtaine de personnes le 16 octobre.

Pour 2023, les prochaines sorties sont programmées les dimanches :

- **22 janvier : les légumes d'hiver**
- **12 mars : premiers légumes verts, salades vitaminées de printemps,**
- **16 avril : abondance du printemps, légumes verts,**
- **14 mai : d'autres légumes verts et fleurs.**

Rendez-vous à 15h devant le Café Larnat à Larnagol (durée, environ 1h30).

Participation libre et ouverte à tous. Gratuite pour les adhérents et libre pour les non-adhérents

Pour vous inscrire, contactez Agathe (de Lugagnac) au 06 86 76 47 19 ou asso.sembius@gmail.com

Par ailleurs, des cours de Design en permaculture vont être organisés sur 6 week-ends de février à juin 2023 avec l'Association SALTA12. Deux options pour suivre cette formation :

- 4 week-ends gratuits sans certification (prise en charge par l'Association)
- 6 week-ends avec certification (60 € par personne, le reste étant pris en charge par l'Association).

Pour toute information et pour vous inscrire, contactez l'association Sembius asso.sembius@gmail.com



Du côté des Amis de Lugagnac

Après un été très chargé, l'automne a vu se ralentir les activités des Amis de Lugagnac.

08/10 - rando mensuelle

Nous étions 14 à suivre Maxime notre guide pour une nouvelle balade intitulée « Autour de Lugagnac » celle-ci sera ajoutée aux autres randonnées proposées par l'association.

22/10 - repas noix et châtaignes

La salle des fêtes était comble pour cet incontournable de l'automne ! Cette fois Jean-Marie dirigeait les opérations pour la soupe et comme d'habitude Jean-François était au barbecue pour griller les châtaignes. Merci à eux !

30/10 - premier après-midi jeux

C'est le retour des après-midi jeux à la salle des fêtes et c'est dans une bonne ambiance que nous nous sommes retrouvés autour des activités de jeux et dégustation de gâteaux.

31/10 - Halloween

Cette année encore, de nombreux petits monstres du village ont parcouru les rues de Lugagnac afin de remplir leur petit sac de bonbons, et la quête fut bonne n'en doutez pas.

12/11 - rando mensuelle

Maxime nous a emmenés à l'igüe de Crégols au départ du Mas de Para. Ce fut dur (surtout pour certaines 😊) mais tout le monde est arrivé à bon port les yeux pleins de belles images.

27/11 - après-midi jeux

Jeux de société, tricot, et grandes conversations autour d'un bon goûter dans une chaleureuse ambiance.

17/12 - goûter de Noël : Il y avait beaucoup de monde en ce jour pour renouer avec nos « vieilles » traditions, le goûter a repris sa place dans la salle des fêtes, Fred récitant deux jolis contes aux enfants, un Père- Noël heureux de remettre tous ces cadeaux et la chorale du Petit Chœur de Lugagnac, chantant des airs de Noël.

31/12 - Repas de la Saint-Sylvestre : cette année a également renoué avec ce traditionnel repas de la Saint-Sylvestre organisé par l'Association des Amis de Lugagnac. Nos convives, après un bel apéritif, ont partagé bonne chère, chansons, jeux, et un lancer de lanternes volantes parfois épiques, pour démarrer cette nouvelle année.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont aidé à la réalisation et à la réussite de ces différents événements.

Nous vous souhaitons une nouvelle année pleine de bonheurs

AGENDA D'HIVER



ASSEMBLEE GENERALE DES AMIS DE LUGAGNAC

Mercredi 11 février à 14h30 à la Salle des Fêtes

A cette occasion le CA et le Bureau seront renouvelés.

Votre participation est très importante

Les activités régulières

Randonnée : chaque premiers samedi du mois.
Départ devant l'église à 09h00.

Après-midi jeux : le dernier dimanche du mois à 14h à la Salle des Fêtes (**jusqu'au 26 mars**).

Chorale : Le lundi à 18h00 à la Salle des Fêtes. Si vous avez envie de chanter, n'hésitez pas à prendre des renseignements et/ou à vous inscrire auprès de Michelle au n° 06 74 40 98 89.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Tél : **07 49 10 42 09**

Courriel : comitedesfetes.lugagnac@orange.fr

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »



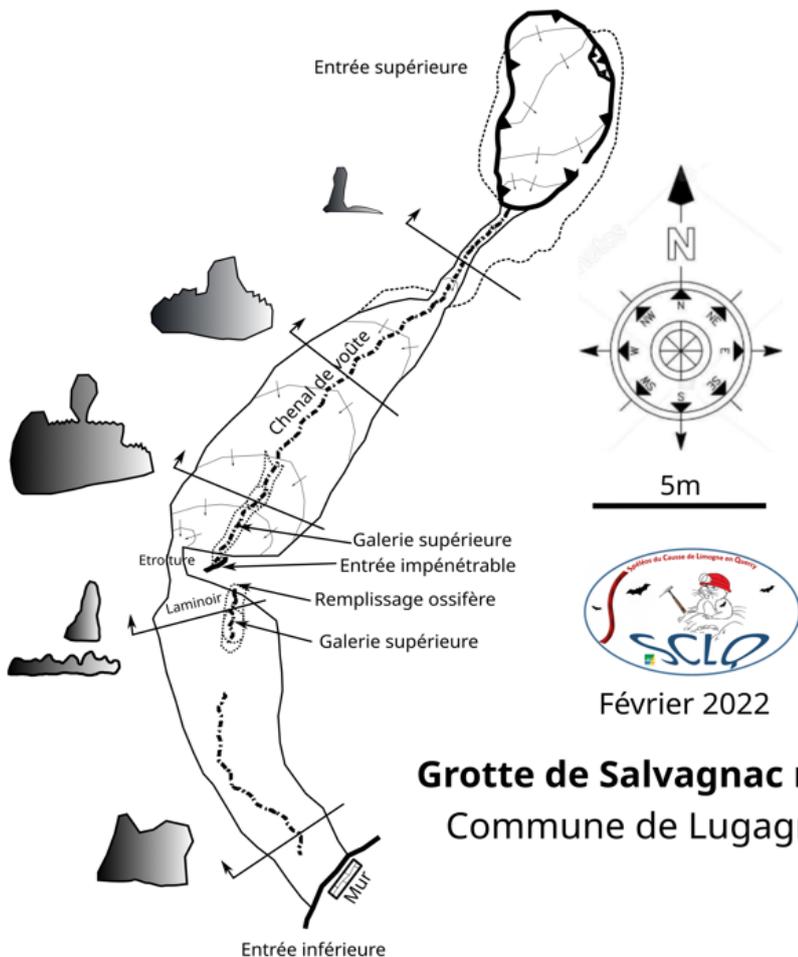
À LA DECOUVERTE DES PROFONDEURS DU CAUSSE
avec les Spéléos du Causse de Limogne en Quercy
La grotte de Salvagnac
 (Texte et photos de Thierry Pelissié)

Située sur la commune de Lugagnac, cette petite grotte se situe à 450m est/sud-est de Salvagnac, presque au sommet du versant, en rive gauche de la combe qui descend vers le Roc del Gorp, le Bournac et Crégols.

Comme souvent dans ces « crozes », un mur en pierres sèches barre l'entrée principale. Il devait servir à piéger les renards ou autre « sauvagine » et aurait été restauré par Claude BERTY dit « D'Artagnan » qui fut employé municipal et locataire à La Grezette il y a quelques années. Mais le piégeage ne devait pas être très efficace car la cavité possède d'autres entrées.....



La grotte est connue de longue date et figure, mal positionnée néanmoins, sur le site <http://infoterre.brgm.fr/> avec l'identifiant BSS002BGRV. Les documents associés relatent une exploration faite le 15 juillet 1966 par quatre spéléologues de la Société spéléologique de Villefranche-de-Rouergue. Jezequel, Defleur, Albugues et Barthe y font état d'une « galerie ... encombrée d'ossements humains et de silex taillés, ainsi que de nombreux ossements de rennes ». Les pilliers ont sévi et il ne subsiste rien aujourd'hui de ces vestiges. Ce problème est malheureusement récurrent pour la majorité des grottes recensées le long des vallées sèches de ce secteur : de précieux témoins de l'occupation préhistorique de nos causses sont ainsi à jamais perdus !



Février 2022

Grotte de Salvagnac n°1
 Commune de Lugagnac

Les Spéléologues du Causse de Limogne-en-Quercy ont organisé en ce lieu une journée d'initiation à la topographie souterraine.

Le site est en effet idéal pour ce genre d'exercice avec un parcours bref mais agrémenté de passages étroits (photos 1 et 2) et surtout deux entrées accessibles à l'homme ce qui permet un bouclage extérieur et donc une vérification de la précision du travail réalisé.

Deux équipes ont ainsi pu confronter leurs résultats et toucher du doigt combien, même sur une cavité aussi courte, la rigueur des relevés de terrain est primordiale.....

Le plan proposé ici constitue le résultat final de ce travail.

Malgré ses petites dimensions, la grotte de Salvagnac n°1 s'avère fort intéressante au niveau géologique.

De toute évidence antérieur à la création de la vallée sèche, le début de son histoire remonte à minima à l'époque où des ruisseaux parcouraient la surface du causse soit quelques millions d'années.

Les formes de voûte ou de paroi témoignent d'un creusement en régime noyé : les galeries étaient en fait des siphons analogues à ceux que les plongeurs explorent de nos jours par exemple à la source de Crégols. Quand l'eau s'est enfoncée plus bas dans le massif calcaire, des remplissages d'argiles et de cailloutis, scellés par des stalagmites, ont colmaté la grotte. Décapitée par l'érosion lors de la création de la vallée sèche actuelle, la galerie a ensuite été en grande partie vidangée de ses remplissages. N'en subsistent que des lambeaux dont certains contiennent de fragiles

restes osseux qui seront prochainement étudiés par des spécialistes. Peut-être nous permettront-ils de mieux dater les étapes de cette longue histoire ?

C'est d'ailleurs un de nos thèmes actuels de recherches. Nous travaillons à un inventaire aussi exhaustif que possible des grottes tout le long des combes, depuis le secteur du Truffe/Pecholié jusqu'au Bournac. L'enjeu ne se limite pas à de simples topographies : il s'agit de mieux comprendre comment l'encassement du Lot dans le plateau calcaire a permis aux eaux de surface de disparaître progressivement sous terre jusqu'à former les paysages actuels. Et peut-être de pouvoir retracer les premières étapes de leur appropriation par l'homme.

Tout indice peut nous être précieux, n'hésitez pas à nous en faire part !

Pour le SCLQ : thierry.pelissie@gmail.com 0624662278

Découvrez les illustrations dans les pages photos à la fin du bulletin.

NOUVELLE RUBRIQUE



On dit que les voyages forment la jeunesse. Pour ma part je crois qu'ils la transforment.

La différence ? Si se former résulte en l'aboutissement de ce que nous devons être sans plus de surprise qu'un parcours linéaire et attendu, se transformer en revanche nous mène vers quelque chose de différent. Se transformer, c'est alors "devenir quelque chose d'autre". Une surprise peut-être. Un inattendu sur nous-mêmes.

C'est le sens du voyage, de tous les voyages qui ont un sens. C'est selon les termes de Nicolas Bouvier "Se perdre pour mieux se découvrir".

On dit aussi que notre premier grand voyage laisse une empreinte indélébile. Qu'il soit bon ou mauvais, on ne l'oublie jamais.

On dit qu'il est pareil au premier grand amour.

Je m'appelle Igor Tampon et mon premier grand amour fut l'Afrique. Je l'ai rencontrée en 1980 alors que je traversais le Sahara en 404 Peugeot. J'avais 20 ans, l'âge des passions.

L'Afrique m'a pris dans ses bras et je me suis laissé

faire. Depuis je l'ai toujours eue dans le cœur, dans les pires et les meilleurs moments qu'elle eût à m'offrir.

... Et si la vie sépare parfois les amants, ils ne s'oublient pas.

Alors, bien plus tard, quand International SOS m'a proposé une première mission de support médical en Afrique Centrale, j'ai dit "oui" avant même que l'on finisse de m'exposer « le profil de mission » que je devrais y mener. Ce fut un "oui" massif et sans réserve, un "oui" passionné, un "oui" saturé d'espoir et de promesses, un "oui" assoiffé par une trop longue absence. Un "oui" que je n'ai jamais regretté.

Ce sont quelques anecdotes captées à l'occasion de mes multiples déplacements que je me propose de vous raconter. Parfois amusantes, d'autres fois terribles, elles m'ont transformé comme il se doit et d'une certaine manière suis-je aujourd'hui ce que je n'aurais jamais été sans elles : Profondément transformé et sincèrement attentif à la marche du monde.

Les histoires que vous découvrirez dans les prochains bulletins peuvent s'intituler « Chroniques Africaines ». Elles sont toujours inspirées de faits réels, parfois librement adaptées au gré de l'inspiration qu'elles auront suscitée.



Une page d'histoire proposée par Maxime

Un thème d'actualité, le Nouvel An au travers des siècles

Le 9 août 1564, par l'Edit de Roussillon, le roi Charles IX impose le 1er janvier comme point de départ obligatoire de chaque année, manière d'uniformiser et de mettre de l'ordre dans son royaume en pleine guerre de religion. En 1582, un nouveau calendrier naît : le calendrier dit grégorien, du nom du pape Grégoire XIII. La date du 1er janvier a été adoptée comme date officielle pour fêter le jour de l'an par de

nombreuses cultures qui célèbrent l'évènement et le 1er janvier est souvent un jour férié. D'autres calendriers restent utilisés par différentes cultures de l'Amérique latine ainsi qu'Israël, la Chine et l'Inde qui continuent de fêter le jour de l'an à une date différente. Suivant le calendrier utilisé, cette fête peut ne pas correspondre à un jour fixe.

En Europe

L'empereur germanique et roi d'Espagne Charles Quint, qui régnait sur les actuels Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Lombardie, le Mezzogiorno italien et l'Amérique hispanophone, avait déjà fixé le début de l'année au premier janvier pour ses terres quelques décennies plus tôt.

En France

Avant l'Edit de Roussillon le jour de l'an a beaucoup varié au fil des siècles pour les peuples usant du calendrier solaire, et ce, au gré des Églises, des époques et des pays. Le début de l'ère chrétienne (l'Anno Domini), qui s'est imposée progressivement en Europe à partir du 1er millénaire, a été fixé d'après les travaux du moine Denys le Petit réalisés au VI^e siècle. Ce dernier a placé la naissance de Jésus le 25 décembre de l'an $753 + 1 = 754$ *ab Urbe condita*, ou « 754 depuis la fondation de Rome ». Il en a déduit le début de l'ère chrétienne huit jours plus tard, jour supposé de la circoncision de Jésus.

Aux VI^e et VII^e siècles dans de nombreuses provinces, le jour de l'an est célébré le 1er mars. Sous Charlemagne, l'année commence à Noël (*style de la Nativité* de Jésus). Du temps des rois capétiens,

l'année débute le jour de Pâques (*style de Pâques*). En conséquence, les années sont de longueur très variable. Cet usage est quasi-général aux XII^e et XIII^e siècles et même jusqu'au XV^e dans certaines provinces. Les généalogistes des rois de France doivent donc jongler avec les dates en fonction des lieux pour raconter l'Histoire puisque le début de l'année varie selon les provinces : à Vienne, par exemple, c'est le 25 mars (*style florentin* ou *style de l'Annonciation*, d'où la tradition du poisson d'avril commémorant l'usage de s'échanger des cadeaux en début d'année de ce style)...

Finalement, l'édit de Roussillon de Charles IX harmonisa les pratiques. Le jour est férié en France.

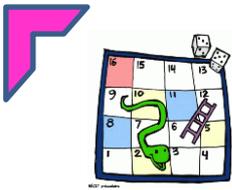
Quelques traditions :

En Savoie, au jour de l'an et au mois de janvier, on donnait des cornets de friandises ou de l'argent aux enfants, appelés étrennes, à chaque fois que l'on rendait visite à des membres de la famille. Le jour de l'an, on rendait visite à des amis pour souhaiter la bonne année.

C'est aussi à ce moment de l'année que le personnel de maison, les gardiens, concierges, etc., reçoivent leurs étrennes, une somme d'argent qui récompense la qualité du service rendu au cours de l'année écoulée.

À minuit, une tradition veut que les Français se fassent la bise sous une branche de gui.

On peut présenter ses vœux jusqu'au 31 janvier.



Vos pages de jeux

Les solutions des jeux du numéro 36

1/ Les six personnages célèbres : Charles Perrault / Henri de Toulouse-Lautrec / Tino Rossi / Nelson Mandela.

2/ Les mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	B	O	U	L	E	E	T	B	I	L	L		U	N	S
B	E		N	U		U	R	I		U	O	S	C	I	P
C	C	R	I	C		B	A	B	A		P		E	P	I
D	A		S	K	I		M	I	N	N	I	E		P	R
E	S	U	Z	Y		M	E	F	I	A	N	T		P	O
F	S	P	O	L	I	E		R	M	I			L	E	U
G	I	P	N	U	S		L	I		A	A		Y		
H	N	I		K		N	A	C		D	L	A	N	O	D
I	E	L	L	E		I		O	B	E	L	I	X		E
J			A		O	T	I	T	E		O	R		E	N
K	C	A	M	P		N	O	I	N	A			F	U	T
L	L	E	P	E	T	I	T	N	I	C	O	L	A	S	
M	E	R	E	I	R	T	A		N	A	G	E	U	S	E
N			E		I			B		G		U	N	I	T
O	G	A	S	T	O	N	L	A	G	A	F	F	E		E

3/ Rébus : Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

4/ Quizz

- La bougie, parce qu'elle allume toutes les autres
- Zéro, car selon la Bible, c'est Noé qui a construit l'arche et non Moïse
- 72, parce que tous les mois ont au moins 28 jours
- Une heure
- Vingt

Vos jeux du numéro 37

1/ Nouveau jeu proposé par Maxime : le Yakasu

Insérez les chiffres de façon à compléter la grille en utilisant une seule fois le même chiffre par série horizontale et verticale. Les cases noires délimitent les séries, il peut donc y avoir plusieurs séries par colonne et par ligne. Les chiffres correspondent au nombre de cases blanches. Pour 2 cases, vous ne pouvez utiliser que 1, 2 et pour 3 cases, 1, 2 et 3 et ainsi de suite (par exemple de 1 à 7 dans la ligne 5). Les chiffres peuvent être placés en désordre.

2						2	3	
			2					1
					2			
	3		4	1			5	
		5						
3		1						3
4			1					

2/ Jeu proposé par Jean-François

La logique qui devrait présider à ce carré a été perturbée.

Quelles sont les deux lettres à intervertir pour retrouver la

perfection ?

D	C	B	A
A	B	A	D
B	D	C	C
C	D	A	B

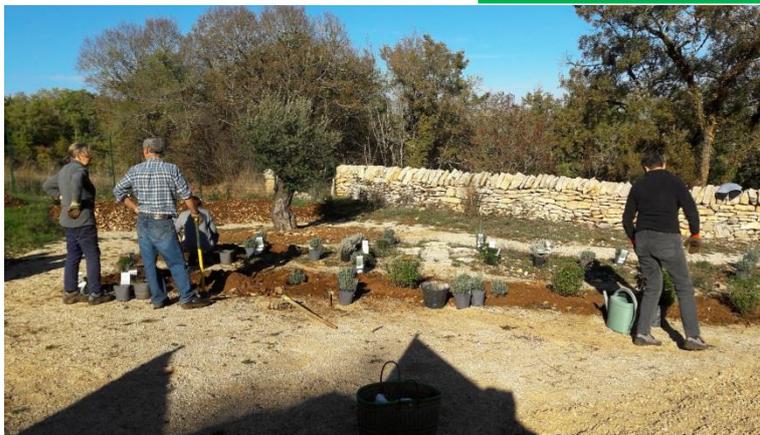
3/ Deux nouveaux personnages à découvrir



PHOTOS SOUVENIRS DE L'AUTOMNE 2022



JOURNÉE CITOYENNE DU 5 NOVEMBRE



LES AMIS DE LUGAGNAC – Festivités de l'automne

Rando du 08/10



Rando du 12/11



SOIREE NOIX ET CHATAIGNES 22/10





31/10

HALLOWEEN



APRES-MIDI JEUX

30/10



APRES-MIDI JEUX

27/11



GOÛTER DE NOËL 17/12





LE PETIT COEUR DE LUGAGNAC





Bon réveillon
de saint Sylvestre



LA GROTTE DE SALVAGNAC



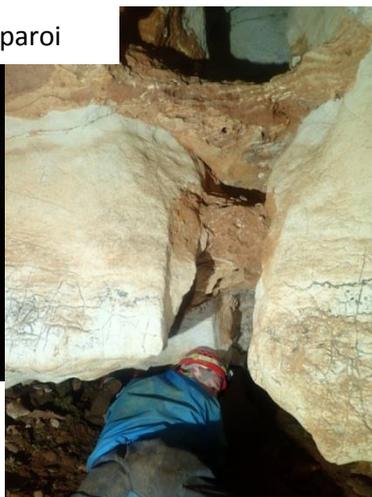
Entrée supérieure de la grotte



Une étroiture sépare les deux parties de la grotte



Formes de paroi



Témoins de remplissage des galeries



Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.